



Contribution de la DILCRAH au rapport annuel de la CNCDH sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie

1. Globalement quel bilan faites-vous de la mise en œuvre du plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2018-2020 ? Quelles ont été les principales impulsions et réalisations menées par la DILCRAH dans le cadre de ce plan ?

Les éléments de bilan du plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2018-2020 démontrent la nécessité de pérenniser et massifier les actions en matière d'éducation dès le plus jeune âge et de formation, initiale comme continue.

Les engagements pris sur la période 2018-2020 ont permis, notamment :

A. La mobilisation de moyens humains et financiers :

- ✓ Multiplication par deux des effectifs de la plate-forme PHAROS, qui forte de ses 52 agents est désormais active 24h/24 et 7j/7 (orientation 1 : lutter contre la haine sur Internet)
- ✓ 2,6 M d'euros alloués aux lieux de mémoire chaque année par la DILCRAH, soit 38,8% du budget d'intervention (orientation 2 : éduquer contre les préjugés)
- ✓ 2400 référents (policières, policiers et gendarmes) déployés au plus près des publics dans les territoires (orientation 3 : protéger les citoyens et accompagner les victimes)
- ✓ Création en 2019 de la fondation pour la mémoire de l'esclavage, dotée d'un budget annuel de 2,2 millions d'euros (orientation 4 : investir de nouveaux champs de mobilisation).

B. Le développement de formations et d'outils à destination des professionnels et du grand public :

- ✓ Le kit pédagogique du citoyen numérique (CNIL, HADOPI, CSA, DDD) a été déployé auprès des agents du ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports (orientation 1 : lutter contre la haine sur internet)

- ✓ Le vademécum « agir contre le racisme et l'antisémitisme » a été présenté à l'ensemble des équipes académiques en 2019 (orientation 2 : éduquer contre les préjugés)
- ✓ Formation du réseau d'enquêteurs spécialisés par l'office central de lutte contre les crimes contre l'humanité, les génocides et les crimes de guerre et le pôle national contre la haine, composé de policières policiers, gendarmes et magistrats (orientation 3 : protéger les citoyens et accompagner les victimes)
- ✓ Création d'un diplôme universitaire « racisme antisémitisme » à Paris 8 (orientation 4 : investir de nouveau champs de mobilisation)

C. D'agir au plus près des territoires et des publics cibles :

- ✓ 55 structures spécialisées dans l'éducation aux médias et à l'image (1,5 M €) interviennent dans et hors écoles auprès des jeunes publics (orientation 1 : lutter contre la haine sur internet)
- ✓ 270 formateurs des Instituts régionaux de l'administrations compétents pour former aux questions de racisme et antisémitisme (orientation 2 : éduquer contre les préjugés)
- ✓ Extension de la pré-plainte en ligne aux faits de racisme et antisémitisme (orientation 3 : protéger les citoyens et accompagner les victimes)
- ✓ Formation par la DILCRAH des jeunes sportifs présents dans le réseau grand INSEP et des agents de la jeunesse et des sports (formation statutaire) : conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, professeurs de sport, conseillers techniques et pédagogiques supérieurs, inspecteur de la jeunesse et des sports (orientation 4 : investir de nouveaux champs de mobilisation)

Par ailleurs, un investissement important a été consacré à la formation tant chez les forces de l'ordre (écoles de Police et de Gendarmerie, ENAP, ENM) que chez les personnels enseignants (cf. contribution du MEN).

L'appel à projets locaux 2020-2021 a connu cette année malgré la situation sanitaire un succès non négligeable avec 917 initiatives soutenues pour un montant total de 1.926.000€ (chiffres non consolidés).

A cela s'ajoute le soutien direct de la DILCRAH à des structures nationales dans le domaine de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme notamment à plusieurs associations nationales accompagnant des victimes d'actes de haine (LICRA, SOS Racisme, Ligue des droits de l'Homme, MRAP...).

2. Plus spécifiquement à quelles campagnes et actions de sensibilisation (institutionnelles comme associatives) la DILCRAH a-t-elle participé en 2020-2021 de diverses manières (financement, conception etc.) ?

2.1. Actions de sensibilisation

S'agissant de la formation des agents publics, des interventions dédiées sont désormais assurées par la DILCRAH dans toutes les écoles de Police et depuis septembre 2021 au sein de l'ensemble des écoles de Gendarmerie, afin notamment de former les « futurs » référents accueil des commissariats et des brigades mais également de sensibiliser l'ensemble des forces de l'ordre. L'objectif réaffirmé est de mieux former pour mieux accueillir les victimes, qualifier les plaintes, favoriser les investigations et augmenter le nombre de condamnations. La DILCRAH a ainsi continué à mettre en place la création de sessions spécifiques pour les personnels des forces de sécurité intérieure.

En 2020/2021 la totalité des promotions de nouveaux gardiens de la paix issus des écoles nationales de Police de France (soit les 9 écoles) ont pu ainsi bénéficier de ces interventions sur les discours et actes de haine d'une durée de 2 heures en moyenne (la DILCRAH intervient auprès de chacune des promotions donc plusieurs fois par an dans chacune des écoles). En 2021, les 5 écoles de Gendarmerie de France ont bénéficié à leur tour de ces interventions organisées en partenariat avec les associations FLAG ! et LICRA sur une durée de 4 heures par intervention. La DILCRAH est intervenue également à

l'EONG de Melun en partenariat avec l'association FLAG! pour des interventions d'une durée de 3 heures par promotion.

Pour mieux accompagner les victimes d'actes de haine et renforcer l'efficacité des enquêtes, un réseau d'enquêteurs et de magistrats spécialisés discrimination a été créé et formé. Sur la période 2018/2020, 320 enquêteurs spécialisés ont été formés.

Sur toute la durée du plan, la DILCRAH a de plus assuré des interventions au sein du CNFPJ à destination des enquêteurs spécialisés. Le déploiement de ces interventions auprès des brigades de protection des familles (gendarmerie) a été engagé avec la BPF de Dijon.

La DILCRAH intervient également auprès de l'école nationale de la magistrature.

Par ailleurs, les conventions de partenariat signées en 2018, entre la Maison d'Izieu et l'École Nationale supérieure de Police de Saint-Cyr Mont d'Or d'une part, et entre le Mémorial de la Shoah et l'École des officiers de Gendarmerie Nationale de Melun d'autre part, qui permettent de former les référents racisme, antisémitisme et discriminations présents dans chaque direction départementale de sécurité publique et groupement de gendarmerie, ont été renouvelées en octobre 2021.

La convention avec la maison d'Izieu a été étendue à l'ENP de Chassieu ainsi qu'aux officiers et sous-officiers formés sur l'école de Cannes Ecluses.

S'agissant plus largement des questions de la sensibilisation des magistrats, le ministre de la Justice, Garde des sceaux, a signé une circulaire en date du 24 novembre 2020 à destination des procureurs généraux et procureurs relative à la lutte contre la haine en ligne.

De plus, la DILCRAH a proposé et participé à la conclusion de convention entre différentes juridictions d'Ile de France (Versailles, Pontoise, Evry, Bobigny) et le Mémorial de la Shoah de sorte que ces tribunaux puissent étoffer leurs offres de « stage de citoyenneté » à destination des justiciables (majeurs et mineurs) concernés par ces thématiques.

Enfin les stages dans des lieux de mémoire à destination des enquêteurs et magistrats spécialement formés, qui avaient dû s'interrompre compte de la situation sanitaire, vont reprendre dès la fin d'année 2021.

La DILCRAH représente la France dans le cadre de son soutien aux travaux du conseil de l'Europe en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, au sein de différents groupes de travail, dont notamment le CDADI.

L'ensemble de ces mesures s'inspirent directement des recommandations prioritaires de la CNCDH.

2.2. Sur les campagnes de communication :

La DILCRAH a financé la campagne et la création de la [Plateforme AntiDiscriminations.fr - Agir contre les discriminations](https://plateforme-antidiscriminations.fr), lancée conjointement par la Défenseure des droits et par le ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, la diversité et l'égalité des chances.

En 2020, 979 structures locales et nationales investies dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT ont été soutenues financièrement par la délégation pour un montant total de 6,5 millions d'euros, dont 890 structures locales et 89 structures associatives ou lieux de mémoires au niveau national.

Les projets soutenus portent sur des actions d'éducation, de prévention, de formation et d'aide aux victimes ou sur la communication et l'organisation d'événements en lien avec la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ainsi que la lutte contre la haine anti-LGBT+.

Par ailleurs, la semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme qui débute chaque année le 21 mars, journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, est l'occasion de valoriser à travers la presse quotidienne régionale, notamment, en moyenne 500 actions d'éducation conduites par, dans ou hors les établissements scolaires. En 2021 cette semaine a été mise en avant par une « tournée de la DILCRAH » à Caen, Marseille, Rennes, la Courneuve et Vitrolles.

3. Quelles actions éducatives ont été menées en 2020-2021 par la DILCRAH contre la construction et le développement des stéréotypes ?

Outre les très nombreuses structures, associatives, institutionnelles, nationales et locales, œuvrant à la déconstruction des stéréotypes racistes, antisémites et anti-LGBT+ que la DILCRAH finance chaque année à hauteur de 6,5 millions d'euros, la délégation interministérielle a repris en 2021 des actions de formation des personnels de l'éducation nationale. Celles-ci avaient été temporairement suspendues en raison de la crise sanitaire pendant une large partie de l'année 2020.

En 2021, 15 formations ont mobilisé les équipes de la DILCRAH dans le cadre des plans académiques de formations. Ces formations ont porté sur les enjeux de définitions, de rappel de la législation française et européenne en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, ainsi que sur des cas concrets de racisme à l'école et les outils mis à disposition des équipes éducatives pour les combattre.

Ces formations à destination du monde enseignant, viennent ainsi compléter le travail de formation et de sensibilisation à ces thématiques portées par la DILCRAH auprès des personnels de police et gendarmerie, ainsi que des magistrats, en partenariat avec les associations FLAG ! et LICRA ainsi que les ministères de l'Intérieur et de la Justice. Parmi les nombreux projets soutenus en 2021 par la DILCRAH sur la déconstruction des stéréotypes racistes et antisémites, on peut mentionner le soutien à l'exposition « Y a pas bon les clichés » portée par l'association Remem'beur ou encore la mallette pédagogique numérique conçue conjointement par le MAHJ et l'IMA, intitulée « Culture(s) en partage ». Lancée en juin 2021 avec le soutien du ministère de l'Education nationale, cette mallette est diffusée à l'échelle nationale dans de nombreux établissements scolaires et sert de support au travail des enseignants pour appréhender, par-delà les clichés, les échanges culturels entre judaïsme et islam.

Enfin, a été initiée en avril 2021 une formation par la DILCRAH des éditeurs scolaires, en partenariat avec le Ministère de la Culture et l'association nationale des éditeurs scolaires. Réunissant à chaque session (deux en 2021) une cinquantaine de professionnels de l'édition, ces formations visent à sensibiliser ces acteurs à la nécessaire vigilance pour contextualiser et déjouer les représentations à caractère raciste, antisémite et xénophobe véhiculées par les manuels scolaires.

4. Quelles actions la DILCRAH a-t-elle menées à destination des territoires ruraux, des quartiers politique de la ville et plus spécifiquement à destination des territoires ultramarins ?

Le plan 2018-2020 prévoyait la déclinaison territoriale de ce dernier à l'échelle des collectivités. Ainsi les villes de Vitrolles, Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape, Sarcelles, Toulouse, la communauté de communes des vallons du lyonnais, le conseil régional d'Occitanie et la préfecture de la région Réunion se sont dotés de plans territoriaux de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

La crise sanitaire n'a pas permis d'aller plus loin dans le déploiement des plans territoriaux.

5. Quelles actions la DILCRAH a-t-elle spécifiquement menées en lien avec la problématique de la cyberhaine, notamment concernant les réseaux sociaux ?

La DILCRAH a été très fortement mobilisée par les travaux autour de la loi AVIA, elle participe ainsi activement aux groupes de travail de l'observatoire de la haine en ligne, installé en juillet 2020 par le CSA.

Avec l'arrivée en avril 2021 de la chargée de mission dédiée à la lutte contre la haine en ligne, la veille sur les réseaux sociaux a été renforcée ce qui a permis à la délégation d'accroître sa saisine du procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale. Par ailleurs, le soutien financier aux acteurs de la lutte contre la haine en ligne et le complotisme a été accru au fil du déploiement du plan mobilisant ainsi de plus en plus d'acteurs locaux sur cette thématique.

6. Quelles sont les perspectives d'action que trace la DILCRAH pour 2022 ?

A la lumière du bilan du plan national 2018-2020, des propositions d'action faites par les associations de lutte contre le racisme et l'antisémitisme ainsi que les ministères et le rapport Reda-Abadie sur l'émergence et l'évolution des différentes formes de racisme et les réponses à y apporter, les orientations suivantes peuvent être identifiées comme prioritaires pour 2022 et le futur plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme :

- ✓ Lutter contre le racisme et l'antisémitisme par l'éducation et la formation
 - Eduquer dès le plus jeune âge, dans et hors l'école
 - Former les agents publics en formation initiale et continue
 - Outiller les professionnels de l'éducation nationale comme populaire
- ✓ Prévenir les actes, accompagner les victimes, sanctionner les auteurs
 - Faciliter le signalement
 - Prévenir la réitération, la récidive et le passage aux actes discriminatoires
 - Renforcer l'action de la justice
- ✓ Réaffirmer l'universalisme républicain et faire vivre la mémoire
 - Capitaliser les connaissances et penser la mémoire sans témoin
 - Développer la fraternité
 - Investir dans la jeunesse
- ✓ Piloter le plan et évaluer son impact
 - Accompagner la mise en œuvre des plans territoriaux par les CORAH
 - Produire et publier des données statistiques à l'appui des travaux des CORAH
 - Animer une communauté évaluative de l'impact du plan.

Sophie Elzéon

